



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Le 23/07/2020

**Information sur l'absence d'avis  
de la Mission régionale d'Autorité environnementale  
Projet de réalisation de la ZAC Ferro-Lèbres  
Commune de Tournefeuille (31)**

**Au titre des articles L.122-1 et suivants du code de l'environnement**

**n°saisine 2020-8473  
n°MRAe 2020APO52**

Par courrier reçu par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Occitanie le 6 mai 2020, la commune de Tournefeuille a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur un projet de réalisation de la ZAC Ferro-Lèbres sur la commune de Tournefeuille au titre des articles L.122-1 et suivants et R.122-1 et suivants du Code de l'environnement relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un projet.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'avis dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 23 juillet 2020.